



Demande d'autorisation provisoire de séjour

Par **KHIARY**, le **22/07/2014** à **10:40**

Bonjour,

Je viens de déposer ma demande d'APS hier le 21/07/2014 à la préfecture, l'agent en charge m'a affirmé que la réponse sera donnée une semaine avant l'expiration de mon titre de séjour ce qui n'est pas suffisant pour se préparer en cas de refus de ma demande, partir dans un délai de 7 jour c'est trop serré comme délai quand même, donc j'ai une question par rapport à ça : est ce que j'aurais quand même en cas de refus de mon APS un prolongement de séjour d'un mois ou deux mois ?, et si c'est le cas et je trouve entre temps un CDI est ce que je peux lancer une procédure de changement de statut.

Merci d'avance :))